

Aux commissions des finances et à la
Délégation des finances des Chambres
fédérales
Palais du Parlement
3003 Berne

Berne, le 19 novembre 2025

Demande urgente en tant que annonce tardive au supplément II au budget 2025 (avec annonce) : augmentation des moyens destinés à l'aide humanitaire au Soudan et dans les pays voisins

Monsieur le Président de la Commission des finances du Conseil des États
Madame la Présidente de la Commission des finances du Conseil national
Monsieur le Président de la Délégation des finances
Mesdames et Messieurs les conseillers nationaux et conseillers aux États

Par la présente, nous soumettons aux commissions des finances une demande supplémentaire au supplément II au budget 2025. Nous prions également la Délégation des finances de traiter cette affaire en urgence et d'approuver un supplément urgent au sens de l'article 34 de la loi sur les finances (LFF, RS 611.0) d'un montant de 50 millions de francs (avec avance).

1. Situation initiale

Ce crédit supplémentaire d'un montant de 50 millions de francs doit permettre à la Suisse de réagir aux conséquences de la nouvelle escalade du conflit armé au Soudan. Deux ans après le déclenchement du conflit armé entre les forces armées régulières (SAF) et les forces paramilitaires Rapid Support Forces (RSF), le Soudan est au seuil d'une des catastrophes les plus graves de l'histoire récente. La prise de la ville d'El Fasher fin octobre, après un siège de plus de 500 jours, a encore aggravé la situation. Des survivants et survivantes font état d'exécutions massives, de violences sexuelles systématiques, de pillages et de risque d'atrocités commises à grande échelle contre les civils.

Les moyens financiers humanitaires de la Suisse sont épuisés en raison des diverses catastrophes survenues cette année (p.ex. au Proche-Orient et en Ukraine). Afin que la Suisse puisse apporter une aide humanitaire adéquate aux personnes concernées, des moyens supplémentaires sont nécessaires compte tenu de l'escalade imprévue et grave de la crise au Soudan.

2. Aide humanitaire et soutien apportés jusqu'à présent par la Suisse

L'action de la Suisse au Soudan s'appuie sur différents instruments de politique étrangère, notamment l'aide humanitaire, la diplomatie humanitaire, la politique de paix et les bons offices. Depuis le début de la guerre en 2023, la Suisse a consacré environ 140 millions de francs à la

crise soudanaise dans le pays même et dans les pays voisins. Au cours de l'année en cours, la Suisse a dépensé jusqu'à présent environ 33 millions de francs au total.

3. Besoin de moyens supplémentaires

Déjà précaire, la situation humanitaire au Soudan s'est encore aggravée en raison de la récente escalade conflictuelle et de la chute de la ville d'El Fasher. La situation s'est particulièrement détériorée dans les domaines de l'alimentation, de l'eau potable, des soins médicaux, du logement et des mesures de protection.

Plus de 12 millions de personnes ont été déplacées, dont environ 8 millions à l'intérieur du pays et 4 millions dans les pays voisins tels que le Tchad, le Soudan du Sud et l'Égypte. Plus de 30 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire, l'économie du pays s'est effondrée et le système de santé ne fonctionne pratiquement plus. La pression migratoire augmente sensiblement, comme le signalent déjà des pays tels que l'Italie. Le nombre de personnes déplacées ne cesse d'augmenter, tant au Soudan que dans les pays voisins. Le Tchad et le Soudan du Sud, deux des pays les plus pauvres au monde, sont particulièrement touchés et peuvent difficilement subvenir aux besoins des nouveaux arrivants. Les coupes drastiques dans les fonds à cause du démantèlement d'USAID aggravent encore la situation et menacent l'existence tant de la population locale que des réfugiés. En Égypte également, le nombre d'arrivants augmente et les organisations humanitaires travaillent à la limite de leurs capacités.

Le déficit de financement de l'aide humanitaire est énorme : selon les Nations unies, les besoins financiers actuels pour la crise au Soudan s'élèvent à 4,2 milliards de dollars pour 2025, dont moins de 30 % sont couverts. Selon les Nations unies, les besoins pour 2026 s'élèvent à 6 milliards de dollars. La nouvelle dimension de la crise nécessite de toute urgence des moyens supplémentaires.

L'aide humanitaire de la Suisse au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad et en Égypte devrait être augmentée de 50 millions de francs. La Suisse pourra ainsi apporter une contribution substantielle à l'atténuation de la crise alimentaire et à la protection de la population civile. Les fonds seront utilisés pour moitié pour soutenir la population au Soudan et pour moitié pour répondre à la crise dans les pays voisins (Soudan du Sud, Tchad et Égypte). En fonction de l'évolution des besoins humanitaires dans la région, un montant maximal de 5 millions de francs pourra être transféré entre les organisations. La famine et les autres crises engendrent chaque jour des victimes supplémentaires.

Aide au Soudan et dans les pays voisins (Soudan du Sud, Tchad et Égypte) en millions de francs	
Comité international de la Croix-Rouge : opérations au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad	14
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : opérations au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad et en Égypte	7
Programme alimentaire mondial : opérations au Soudan, en Égypte, au Soudan du Sud et au Tchad	7
Fonds humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies au Soudan	7
Conseil norvégien pour les réfugiés : opérations au Soudan, en Égypte et au Tchad	6
Médecins Sans Frontières : opérations au Tchad et au Sud-Soudan	5
Save the Children Égypte	4
Total	50

4. Supplément II au budget 2025 et suite de la procédure

Sur les 50 millions de francs supplémentaires à engager, des compensations d'un montant total de 5 millions de francs seront effectuées sur le crédit A231.0329 « Coopération au développement (bilatérale) ».

Pour financer les besoins humanitaires supplémentaires au Soudan et dans les pays voisins affectés, le Conseil fédéral demande un crédit supplémentaire avec avance de 50 millions de francs. Ce montant sera inscrit au crédit A231.0332 « Actions humanitaires ». Étant donné que, conformément à la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0, art. 9), les dépenses sont gérées au moyen de crédits d'engagement, une augmentation des moyens financiers est également nécessaire dans ce domaine. En conséquence, un crédit supplémentaire de 50 millions de francs est demandé sur le crédit d'engagement V0025.06 « Aide humanitaire internationale 2025-2028 ».

Le Conseil fédéral prie la Délégation des finances d'approuver le supplément urgent de 50 millions.

Avec nos salutations distinguées

Au nom du Conseil fédéral suisse

Karin Keller-Sutter
Présidente de la Confédération

Viktor Rossi
Chancelier fédéral